Saint-Pierre-Église Fermanville

MODALITÉS DU CHOIX :

Trois choix pour chacune des deux séances de TAP et un ordre de préférence de 1 à 3.

Les enfants savent que les activités tournent (ex : cycle 1 : danse : CP/CE1). En cycle 4, il sera de nouveau proposé.

- Discussion avec les enfants (à la fin du cycle) sur quel type d'activité ils aimeraient pratiquer.
- Concertation avec les équipes enseignantes pour éviter les doublons. Ex : sport à l'école et sur les TAP le même jour.
- « L'activité libre » est une activité à part entière, elle ne doit pas être choisie en « dépit de ».

Deux animatrices sont dédiées à cette activité pour l'année, dans deux pièces différentes. Des espaces sont aménagés avec la possibilité de se reposer ou de s'occuper avec une activité de son choix.

INSCRIPTIONS :

- Les inscriptions sont distribuées trois semaines avant la fin du cycle avec un retour demandé une semaine avant les vacances, afin de se concerter avec les enseignants pour qu'ils passent le message aux enfants sur le retour de leur inscription.
- Les animatrices ont un code couleur à l'année.
- Un affichage est à la disposition des enfants et des enseignants dans le couloir central de l'école. Cet affichage est composé de la photo de l'animatrice et de son code couleur.
- Un deuxième affichage est apposé à chaque porte de classe, cette fois avec la liste des enfants de la classe. Chaque enfant est repéré avec la couleur correspondant au code de l'animatrice. Les enseignants guident ainsi les enfants surtout en début de cycle.

GESTION DES PLANNINGS :

- Chaque animatrice possède un listing comportant la liste des enfants pour le lundi et un autre pour le vendredi. Elle a également les listings de ses collègues et peut donc renseigner n'importe quel enfant sur son atelier.
- **Les listings sont colorés et ont des repères de couleur : la classe de l'enfant, son départ du TAP (bus, seul, garderie, accompagné…ou autre particularité).**
- Avoir ces listings permet également de pouvoir prendre en charge un groupe dont l'animatrice est absente.

Sauf en cas d'imprévu de dernière minute toutes les absences sont remplacées par une animatrice prévues à cet effet. Cette dernière, diplômée, est opérationnelle pour prendre chacun des groupe.

L'objectif principal est le bien être de l'enfant. L'activité n'est pas l'objectif mais le prétexte ou l'outil pour arriver à ce que l'enfant fasse une pause dans la journée, découvre des choses sans précipitation, à son rythme (pas d'évaluation de la réussite des enfants) mais une évaluation sur leur satisfaction et leur bien-être.

PENSER LE CHOIX DE L'ENFANT

une ambition partagée 2

Exemples de mise en œuvre du choix de l'enfant au sein des territoires.

Cérences

Pour chaque groupe d'âge, 4 ateliers sont proposés dont toujours un atelier "temps libre"

Dans la limite des taux d'encadrement fixés, l'enfant a le choix entre 4 activités pour la période. Pour assurer un certain turn-over dans les activités, nous imposons juste le fait qu'il est impossible pour l'enfant de s'inscrire deux fois de suite dans la même activité.

Lors des réinscriptions, lorsqu'un enfant redemande une activité faite deux cycles auparavant, la priorité est tout de même donnée à un enfant qui n'aurait pas encore fait cette activité.

Dans un premier temps, l'activité "temps libre" n'était pas très bien perçue par les parents. Au fil du temps, il s'est avéré très apprécié par les enfants (donc par ricochet par les parents), les laissant force de proposition de leurs activités et laissant libre cours à leur imagination en terme d'activités (y compris celle de ne "rien faire", juste discuter entre copains assis autour d'une table par exemple).

LES FACTEURS DE RÉUSSITE

- Une **volonté politique affirmée** de proposer des temps où l'enfant est acteur de son temps libre et où il a la possibilité de s'ennuyer et de ne rien faire ;
- Un référent de site en charge de la coordination des différents temps d'accueil ;
- Des temps de préparation et de réunion : échanges, préparation des plannings, édition de listings, des repères de couleur ;
- Information et formation des équipes ;
- Information et accompagnement des familles dans l'acceptation de ces pratiques ;
- Efforts budgétaires ;
- Infrastructures suffisantes et aménagements d'espaces thématiques ;
- Grand panel d'activités disponibles ;
- Bonne connaissance des enfants.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE
Direction Départementale de la Cohésion Sociale